

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS**

**CANTON DE
BAPAUME**

DELIBERATION

N°56/2026

Objet :

**Demande de
subvention FARDA/
Réfection du chemin
communal dit de
l'Equelette**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

13 AOUT 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 31 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 27 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Benjamin DALLE, Jules VARLET, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Ghislaine LEMAIRE, Fiona HERENT, Juliette PETIT, Laurent DHE, Bernard FIEF, Manuella BERNASINSKI.

Absent : Arnaud BARBET

Procurations :

Ghislaine LEMAIRE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Laurent DHE donne procuration à Jules VARLET

Fiona HERENT donne procuration à Nathalie BISSETTE

Juliette PETIT donne procuration à Eugène DELAMBRE

Bernard FIEF donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Catherine ACCART

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

La séance ouverte Monsieur DELAMBRE rappelle au Conseil Municipal qu'il a été souhaité de réaliser la réfection du chemin communal dit de l'Equelette. Les travaux sont estimés à 40 281,00€ HT.

Monsieur DELAMBRE propose d'assurer le financement de ces travaux par les fonds propres, l'aide financière sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du FARDA « Aide à la voirie communale », les amendes de police et le fonds de concours de la CCSA.

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Réfection du chemin communal dit de l'Equelette	40 281,00	<u>Subventions attendues</u>		
		Fonds de concours CCSA	2 225,00	5,52%
		FARDA « Aide à la voirie communale »	15 000,00	37,24%
		Amendes de police	15 000,00	37,24%
		Fonds Propres	8 056,00	20,00%
TOTAL	40 281,00	TOTAL	40 281,00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA.
- D'assurer le financement de cette opération par les fonds propres, les aides financières sollicitées.
- De charger Monsieur DELAMBRE d'effectuer les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
 SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,
 Eugène DELAMBRE